

hannut actu

N° 166 - DÉCEMBRE 2023
Bulletin communal

→ ACTUALITÉ



Cross International de Hannut

La 80^e édition du Cross International de Hannut, Grand prix de la Province de Liège, se déroulera cette année le 21 janvier 2024.

La CrossCup de Hannut, plus ancienne organisation de cross-country et seule manche wallonne de la CrossCup, a également le privilège de faire partie depuis 3 ans au World Athletics Cross-Country Tour au rang GOLD reprenant les 12 épreuves du top mondial aux côtés de courses prestigieuses en Espagne, en Italie, aux USA, au Portugal, en Grande-Bretagne ou encore au Kenya.

- Pour fêter le 80^e anniversaire de l'épreuve, Hannut accueillera à nouveau le gratin mondial avec une pléiade d'athlètes européens, africains de haut niveau venant concurrencer nos meilleurs compétiteurs belges.
- Hannutois, venez nombreux assister à ce spectacle grandiose !



PROGRAMME :

10h15 - Jogging 5 et 10 km
Inscription sur le site
« Challenge - Cours pour la Province »
11h15 - Etoiles de demain
12h30 - Championnats L.B.F.A
14h30 - Cross courts
Dames et Hommes seniors
15h00 - Cross International
Dames et Hommes seniors

TICKET D'ENTRÉE :

10 €
8 € en prévente
(voir site Crosscup Hannut)
A PARTIR DE 14H30, ENTRÉE GRATUITE

Saler les routes en hiver : Entre nécessité et responsabilité partagée



Comme chaque année, les flocons de neige tomberont sur Hannut. Pour faire face aux chutes de neige et au verglas, l'utilisation de sel est une pratique courante en Belgique et ailleurs, mais elle soulève des questions quant à ses avantages et inconvénients.

Le salage des routes permet en effet de réduire le risque de verglas et favorise la fonte de la neige.

A contrario, le sel a un impact environnemental car il peut contaminer les cours d'eau et les nappes phréatiques. Le salage a également un coût élevé en terme de matériels et de ressources.

Il est essentiel de souligner que nos équipes effectuent une analyse de risques quotidienne pour déterminer s'il est nécessaire de saler les routes. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation du sel, minimisant ainsi son impact environnemental tout en assurant une sécurité routière maximale. Les décisions concernant le salage sont prises de manière éclairée, en tenant compte des conditions météorologiques prévues et des besoins réels de la circulation.

Bien que le salage des routes soit une stratégie essentielle pour lutter contre les conditions hivernales difficiles, la responsabilité individuelle des conducteurs ne doit pas être sous-estimée :

- Adaptez votre conduite : vitesse réduite, utilisation du frein limitée autant que possible, anticipation des conditions
- Véhicule adapté : avant de prendre le volant, vérification du bon état des freins, des phares et des essuie-glaces

La vigilance individuelle reste en effet primordiale dans de telles conditions.

SOMMAIRE

Page 1

- Cross International de Hannut
- Epandage hivernal

Page 2

- Les noces
- Projet "Je teste un VAE "
- Primes à l'achat d'un vélo électrique
- Rappel du Règlement Général de Police
- Le Repair Café

Page 3

- Plantation de haies
- Feux d'artifice et animaux
- Accueil ExtraCool
- Taxe immondices

Page 4

- Agenda

Imprimé sur
papier recyclé



Bonne lecture !





Noces de Diamant - 60 ans

Monsieur Fernand Dewael et Madame Orpha Goyens,
Ils se sont mariés le 11 octobre 1963 à Landen.

Noces d'Or - 50 ans

Monsieur Albert Goffin et Madame Eliane Rase,
Ils se sont mariés le 20 septembre 1973 à Jandrain-Jandrenouille.

Monsieur Michel Lheureux et Madame Emma Bossy,
Ils se sont mariés le 28 septembre 1973 à Hannut.

Monsieur Jean-Louis Snyers et Madame Régine De Hults,
Ils se sont mariés le 6 octobre 1973 à Tervuren.

Monsieur Jean-Marie Chanet et Madame Marie-Thérèse Blaise,
Ils se sont mariés le 27 octobre 1973 à Thisnes.

Monsieur et Madame Scalais Charles – Brumioul Nicole,
Ils se sont mariés le 24 novembre 1973 à Rocourt.

Monsieur Michel Thirionet et Madame Véronique Pirotte,
Ils se sont mariés le 5 décembre 1973 à Waret- l'Evêque.

Projet « Je teste un VAE pendant 2 mois »

En septembre dernier, le service mobilité a lancé le projet « Je teste un Vélo à assistance électrique pendant 2 mois ». L'objectif est de permettre à des personnes, qui ont envie de changer leur mobilité, de tester un VAE pendant 2 mois.

Séverine Exsteen est l'une des cinq personnes ayant été choisies pour participer à ce projet. Arrivée à la fin de son essai de 2 mois, elle partage son expérience.

Pourquoi avoir déposé votre candidature pour le projet « je teste un VAE pendant 2 mois » ?

Roulant à vélo pour mon plaisir et faisant de petits déplacements entre mon domicile et Hannut centre depuis plusieurs années, je pensais depuis un petit moment à aller travailler en vélo.

Tester un VAE pendant 2 mois pouvait me permettre de savoir si les déplacements en vélo sur mon lieu de travail étaient possibles.

Suite à cet essai, avez-vous fait l'acquisition d'un VAE ?

L'essai a été plus que concluant en effet. Après moins d'une semaine, j'étais décidée pour l'achat d'un VAE.

Combien de km avez-vous sur votre trajet domicile-travail ? Avez-vous des chemins sécurisés ?

Mon lieu de travail se trouve à 12 kilomètres de mon domicile. J'ai trouvé 3 itinéraires différents pour me rendre au travail, tous sont sécurisés.

Connaissez-vous l'application Ride&Buy ? Si oui l'utilisez-vous ? Et si oui combien de points avez-vous déjà accumulés ?

Je connais depuis septembre 2021 l'application Ride&Buy. Faisant déjà depuis quelques années des déplacements à vélo dans Hannut, l'application est un plus. Elle motive à sortir plus souvent encore son vélo. Depuis 2 ans, j'ai accumulé 8.142 points (environ 814 kilomètres)

Savez-vous que vous pouvez obtenir une prime auprès de la Commune de Hannut mais également auprès de la Région wallonne, puisqu'elles sont cumulables ?

La connaissance de ces deux primes a été un activateur dans l'achat de mon VAE.

Est-ce que le froid ou la pluie vous empêche de faire le trajet à vélo ?

Pratiquant la course à pied depuis des années, le froid et la pluie ne me rebutent jamais.

Toutefois, il est vrai que la pluie me retient de partir travailler à vélo, en effet, arriver mouillée au travail n'est pas l'idéal.

Avez-vous changé votre mobilité grâce au projet « Je teste un VAE pendant 2 mois » ?

Je réfléchissais déjà depuis plusieurs années à changer ma mobilité, le test de ces 2 mois m'a permis de sauter le pas en toute connaissance de cause.

Le projet « je teste un VAE pendant 2 mois » sera relancé au printemps 2024



Prime à l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit adaptable

Dans le but de favoriser la mobilité active et l'intermodalité, la ville de Hannut octroi une prime de :

- 150€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique
- 100€ à l'achat d'un kit adaptable

Cette prime est valable pour tout achat réalisé dans les commerces hannutois entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024 dans la limite des budgets annuels disponibles.

Le règlement ainsi que le formulaire de demande sont disponibles sur le site de la ville de Hannut ou sur simple demande auprès du service mobilité mobilite@hannut.be – 019/51.93.52

Il est également possible de cumuler cette prime avec celle proposée par la région wallonne <https://www.wallonie.be/fr/>

Pensez également à activer l'application Ride&Buy qui vous récompense lors de vos déplacements utilitaires à vélo.



Ride & Buy en 2023, c'était ...

- 39.227,82 kilomètres parcourus
- 5179 kilos de CO2 économisés soit 26.835km en voiture
- 272 chèques de 10€ distribués
- Vous aussi vous utilisez régulièrement le vélo pour des trajets utilitaires (se rendre au travail, à l'école, faire ses courses) ?

Alors téléchargez l'application Ride&Buy sur l'App Store et le Google Play Store

Rappel du Règlement Général de Police



Le saviez-vous ?!

Lorsqu'en raison d'un travail que vous avez effectué, que ce soit dans les champs ou des travaux de terrassement par exemple, la voie publique se retrouve souillée, vous êtes dans l'obligation de nettoyer cette dernière. En effet, les routes encrassées de boue peuvent provoquer de graves problèmes de sécurité, notamment des chutes que ce soit en vélo ou à pied. Il existe également un risque accru de glissades et d'accidents en cas de freinage d'urgence pour les motos et les voitures.

Extrait de l'article 33 du RGP

33.1 L'évacuation des décombres et débris, de nature à répandre de la poussière sur la voie publique ou sur les propriétés voisines, devra être réalisée à l'aide de moyens techniques adéquats.

33.2 Lorsque la voirie est souillée du fait d'une exploitation agricole ou de toute autre activité, l'auteur des travaux, le commanditaire des travaux, l'exploitant du terrain, le propriétaire du terrain d'où provient la souillure, sont solidairement tenus de nettoyer sans délai.

33.3 Lorsque les travaux (ex : chantier) s'étalent sur plusieurs jours, l'entrepreneur est tenu de nettoyer les souillures qu'il provoque sur la voie publique à la fin de chaque journée de travail.

Les présentes dispositions ne dispensent pas de signaler les travaux en cours.

Une question ? Vous pouvez vous adresser à l'agent constatateur : 019/63.05.18

Le Repair Café est à la recherche de bénévoles

Le Repair Café, organisé par le Plan de Cohésion Sociale de Hannut est à la recherche de bénévoles pour renforcer son équipe.

Si vous disposez de temps libre tous les 4^{èmes} dimanches du mois de 14h à 16h, et que vous souhaitez offrir vos compétences, aussi bien en couture, en électroménager, en réparation de vélo ou encore en informatique, alors n'hésitez plus, le Repair Café est fait pour vous !

Vous êtes intéressé(e) de rejoindre l'équipe du Repair mais vous ne disposez pas de « compétences » dans les différents domaines ? Pas de problème, le Repair Café de Hannut vous propose une formation « initiation aux bases de la réparation électro » le samedi 20 janvier prochain de 13h à 17h. La formation est totalement gratuite et se déroulera dans la Salle Jean Renard.

Pour plus d'informations ou si vous êtes intéressé(e), contactez le PCS au 019/51.93.88 ou via pcs@hannut.be



→ ACTU' INFOS



Nous vous invitons à nos deux chantiers participatifs de plantation de haies : le dimanche 14 janvier à 9h, à Moxhe

Petits et grands, tout le monde peut participer : répartition des plants, plantation, paillage... N'hésitez pas à nous rejoindre (inscription indispensable), seul.e, entre amis ou en famille, et à partager l'information autour de vous.

On compte sur votre aide pour faire grimper le compteur du nombre de mètres de haies plantées !

INSCRIPTION :
environnement@hannut.be - 019/51.93.68.

Avec le soutien de la Région wallonne
et du Plan Communal de Développement de la Nature de Hannut.



Feux d'artifice et bien-être animal

Les fêtes de fin d'année arrivent et avec elles, les occasions d'allumer feux d'artifice et pétards. Si notre Règlement général de Police n'interdit pas leur usage pour les particuliers, ils présentent des risques pour la santé et la sécurité publique, et sont une source de panique importante chez les animaux domestiques et sauvages.

Un risque pour l'environnement :

90 % des particules fines (carbone, soufre, nitrate de potassium, métaux...) émises pendant le tir de feux d'artifice se retrouvent sur le sol et dans les égouts, et sont donc une source de pollution pour notre environnement.

Un risque en matière de bien-être animal :

Les feux d'artifice représentent une source de panique pour TOUS les animaux. Chiens, chats, oiseaux, animaux en prairie... Tous ont une ouïe beaucoup plus fine que la nôtre. Le bruit dégagé par les tirs leur est insupportable. Apeurés par ces détonations, ils s'affolent, s'échappent, se blessent et parfois y perdent même la vie. Les arrêts cardiaques chez nos animaux de compagnie sont d'ailleurs fréquents lors de feux d'artifice.

Quelques conseils de précaution pour vos animaux de compagnie, si des feux d'artifice retentissent près de votre domicile :



- Gardez vos animaux à l'intérieur dès la tombée de la nuit.
- Fermez rideaux et volets.
- Laissez la lumière ou radio allumée.
- Veillez à ce que votre animal soit pucé et enregistré afin de le retrouver plus facilement s'il s'enfuit.
- L'idéal est de se comporter normalement : ne réconfortez pas exagérément votre animal et ne le punissez pas non plus s'il montre des signes de peur.

INFOS : environnement@hannut.be - 019 51 93 68

Un accueil ExtrasCOOL au sein de nos écoles !



Le 24 janvier est la journée internationale de l'éducation. C'est aussi la date choisie pour mettre en lumière tous ces professionnel.le.s essentiel.le.s et pourtant trop souvent invisibles et peu reconnu.e.s dans notre société.

Vous le connaissez sûrement sous l'appellation « garderie ». L'Accueil ExtrasCOOL est pourtant bien plus qu'une simple surveillance : au quotidien, les accueillant.e.s et les animateur.ice.s offrent un **temps éducatif de qualité, accessible à tous les enfants**.

Les Accueils ExtrasCOOLs sont des **lieux privilégiés** où les enfants peuvent s'épanouir, développer leur créativité, se socialiser, jouer, lire, prendre du plaisir à être ensemble ou à être seuls. Ils ont le droit de ne rien faire, de se reposer comme de se défouler ou encore de prendre du temps avec un adulte bienveillant et présent pour eux, un temps libre ...

Les accueillant.e.s de l'asbl L'EVEIL organiseront des activités autour de l'accueil extrascool et récolteront vos avis et remarques par la mise à disposition de livrets d'or. **Le mercredi 24 janvier 2024**, un stand d'accueil sera organisé sur le site de la Saline.

Merci à l'asbl L'EVEIL et à l'asbl L'OASIS familiale pour la qualité d'encadrement des enfants accueillis sur notre commune.

La Coordination ATL vous informe et relaie vos besoins.
Votre correspondante ATL :
Aurélien Van Oorschot
0478/79.41.62 - atl@hannut.be



hannut

ADMINISTRATION COMMUNALE



Pas de changement dans le montant de la partie forfaitaire de la taxe en 2024 :

- 90€ pour une personne isolée
- 120€ pour un ménage de deux personnes
- 145€ pour un ménage de trois personnes
- 170€ pour un ménage de quatre personnes et plus

Cette partie forfaitaire vous donne droit notamment aux collectes en porte-à-porte des PMC et des papiers-cartons, l'usage des bulles à verre, l'accès au Recyparc ainsi qu'un quota de 30 kg/hab. de déchets ménagers (conteneur noir), 30 kg/hab. de déchets organiques (conteneur vert) et 30 levées de conteneurs par ménage.

**Si vous triez bien, il y a moyen de n'avoir aucun supplément !
Par ailleurs, la Ville de Hannut récompense les bons trieurs.**

Pour le surplus, le prix des déchets s'élève à :

0,13 €/kg de déchets ménagers (conteneur noir)
au-delà de 30 kg et jusqu'à 100 kg/hab ;

0,26 €/kg de déchets ménagers (conteneur noir) au-delà de 100 kg/hab ;

0,08 €/kg de déchets organiques (conteneur vert) au-delà de 30 kg/hab ;

0,79€ par levée supplémentaire au-delà du nombre de vidanges prévues dans la partie forfaitaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les langes d'enfants sont collectés via le conteneur tout-venant (noir) et plus via le conteneur organique (vert).

Une alternative : les langes lavables.

N'hésitez pas à consulter la brochure réalisée par Intradel sur le sujet. Elle est disponible gratuitement à l'entrée de l'Administration communale ou sur le site Internet d'Intradel.



Quelles sont les mesures sociales qui accompagnent cette taxe et quelles démarches dois-je entreprendre ?

1. Pour les demandes d'exonération de la partie forfaitaire de la taxe :

Fournir une attestation émanant de l'établissement d'hébergement pour toute personne (isolée) en maison de repos ou de soins pour personnes âgées, ou en milieu psychiatrique.

2. Pour les réductions sur la partie proportionnelle de la taxe (sur base situation au 01/01/2024) :

Fournir une attestation officielle de la Mutualité (pour statut « BIM ») ou de l'Office National des Pensions (pour statut « GRAPA ») relative à l'année 2024 pour les personnes pouvant se prévaloir, au 1er janvier 2024, du titre 'BIM' et/ou 'GRAPA' : une réduction de la taxe proportionnelle au poids des déchets ménagers résiduels fixée à 0,13 €/kg (maximum 70 kg par habitant).

Fournir un certificat médical du médecin traitant pour les personnes souffrant d'une incontinence chronique ou étant munies d'une poche urostomie (jusqu'à 1000 kg par ménage).

Pour bénéficier d'une de ces exonérations ou d'une de ces réductions, il convient d'envoyer au Service Finances de l'Administration communale, entre le 3 janvier et le 28 février 2024, le document cité ci-avant.

Nous vous rappelons que toutes ces démarches doivent être effectuées chaque année.

N.B. Une famille comptant, dans ses membres inscrits au registre de la population au 1^{er} janvier 2024, des enfants âgés de moins de 3 ans, bénéficiera automatiquement d'une réduction par enfant de la taxe proportionnelle au poids des déchets ménagers résiduels fixée à 0,13€/kg (pour 70 Kg au-delà des 30 Kg de déchets ménagers résiduels prévus dans la partie forfaitaire), sans avoir à accomplir de formalité auprès de l'Administration communale. Cette réduction sera déduite en 2025 (sur la partie proportionnelle de la taxe immondices 2024).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- pour les aspects « taxe » : service Finances (019/51.93.81) - finances@hannut.be
- pour le tri et la collecte des déchets : service Environnement (019/51.93.68) - environnement@hannut.be



AGENDA des festivités hannut est à vous

Décembre 2023 / Janvier 2024

01/12-07/01 PATINOIRE & PLAZA WINTER

Grand Place

01-31/12

CONCOURS DÉCEMBRE EN FÊTE

- Dans les commerces participants
- Possibilité de gagner un bon resto – hannut4280.be

14/12

EXPOSITION PHOTOS, PEINTURES, LUMINAIRES, SOUS-VERRES, ACCESSOIRES ET VÊTEMENTS

Espace découverte – Office du tourisme - Place Henri-Hallet

15/12 (À PARTIR DE)

EXPOSITION PHOTOS

Dans le centre-ville – Infos : 019/51.91.91 – Office du Tourisme

10/01

IL ÉTAIT UNE HISTOIRE

15h – pour les 4 à 7 ans – 019/51 23 16 – Bibliothèque

12/01

LA NUIT DES BIBLIOTHÈQUES

- Pour les enfants de 6 mois à 3 ans – Réservation indispensable au 019/51.23.16 ou via bibliotheque@hannut.be – Bibliothèque

13-14/01

BROCANTE DU BASKET CLUB

le samedi de 09h00 à 18h00 et le dimanche de 09h00 à 17h00 – Marché couvert

14/01

CHANTIER PARTICIPATIF PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

9h – rue derrière les haies à Moxhe – environnement@hannut.be - 019/51.93.68

17/01

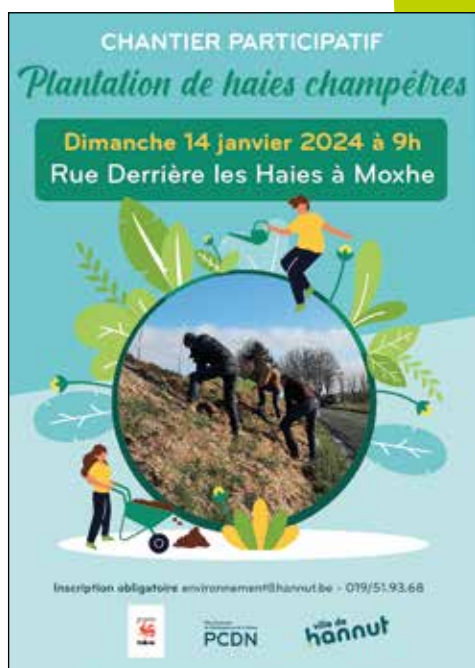
IL ÉTAIT UNE HISTOIRE

16h – de 6 mois à 3 ans – 019/51 23 16 - Bibliothèque

21/01

CROSSCUP

À partir de 10h – Stade Lucien Gustin – Infos : sport@hannut.be



La ville de Hannut possède différents moyens de relayer les événements organisés sur le territoire communal.

Tous les comités de fête de village, associations, ASBL,... peuvent nous faire parvenir leurs activités pour que ces dernières soient mises en avant dans l'agenda du HannutActu ou encore sur le site Internet de la Ville.

La ville de Hannut est une ville vivante et où il fait bon vivre avec un agenda bien rempli au niveau des activités proposées. Il est donc important que les informations sur les nombreuses manifestations, fêtes, expositions... puissent nous parvenir afin qu'elles soient relayées à un maximum de personnes pour entretenir cet état d'esprit festif et pour qu'aucune information ne nous échappe.

Comment communiquer sur mon événement ?

Via le site Internet de la ville de Hannut, vous pouvez proposer une manifestation qui sera intégrée à l'agenda du site Internet mais également à celui de l'HannutActu.

1. www.hannut.be/proposer-une-manifestation/
2. Remplissez toutes les informations demandées relatives à la manifestation et à l'organisateur
3. Si possible/existant, faites parvenir également un visuel/affiche de la manifestation

Les informations doivent être communiquées au plus tard en début de mois pour une parution fin du même mois dans l'HannutActu.



Concours photo 2023

L'office du tourisme a organisé son premier concours photo durant l'été 2023.

Plus de vingt photographes amateurs ont participé à cette première édition qui avait pour thème les châteaux et belles demeures de notre entité.

Un jury a sélectionné les 20 clichés qui lui ont procuré le plus d'émotions, notamment grâce à un angle de prise de vue original. Vous découvrirez ces photos dans les rues du centre-ville jusqu'à la fin de l'hiver.

L'équipe de l'office du tourisme a, quant à elle, sélectionné ses coups de cœur que vous pouvez admirer dans les chalets installés près de l'ancien hôtel de ville.